

**ARRETE DAJI/2018/SIGNATURE/N°187**  
portant délégation de signature du Président de  
l'Université d'Aix-Marseille

à

**Madame Sophie LENGRAND-JACOULET**  
Directrice de l'IUT d'Aix-Marseille

**Le Président de l'Université d'Aix-Marseille**

- Vu le Code de l'Éducation,
- Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 05 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'élection de Madame Sophie LENGRAND-JACOULET, Directrice de l'IUT d'Aix-Marseille en date du 05 juin 2018,

**ARRETE**

**Article 1**

**Madame Sophie LENGRAND-JACOULET** (PR), Directrice de l'IUT d'Aix-Marseille, reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire du Centre Financier 9520AEIU ainsi que les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur ledit centre financier.

Elle atteste du service fait.

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux de la composante, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence du Directeur Général des Services.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance  
Le 13 septembre 2018

Le délégataire

Sophie LENGRAND-JACOULET



Fait à Marseille, le 02 janvier 2018

Le délégant

Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille